

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 12 avril 2018**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 12 avril à 20h30, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 6 avril 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ-M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA-
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU -M. MARLIN - MME PLAYE - MME SCHREIBER - MME SCHWARZ - M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY - M. JULIEN - M. VERY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK - M. BECKER - MME DROUOT - MME FOUET - M. GRANDBASTIEN - MME ROTA M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO - M. DOSE
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Millevy</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC - M. FALCETTA - MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Lay-St-Christophe</i>	M MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. HUET à M. BERNARDO MME GUENSER à M. DOSE
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC
<i>Pompey</i>	M. KUHN à MME GEOFFROY MME VILLEMIN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN -M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

**N°09 – DB du 12/04/2018**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

**Budget Annexe Restauration  
Budget Primitif 2018**

Dans le cadre de sa compétence intercommunale en matière de restauration collective, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a créé une régie simple pour la gestion de la restauration collective et du restaurant inter-entreprises lors du conseil du 22 septembre 2016.

Cette activité, en régie simple, est gérée dans un budget annexe, regroupant la production des repas au sein de la cuisine centrale, la restauration collective y compris la gestion des offices qui incombe à l'intercommunalité, et à titre accessoire un volet commercial le restaurant inter-entreprises « Resto' du parc » repris en régie.

L'équilibre du budget est assuré par une subvention du budget principal. La reprise du résultat de l'exercice 2017 est opérée en dépenses comme en recettes au budget primitif.

Le projet de Budget Annexe Restauration de l'exercice 2018 présenté à votre examen s'équilibre globalement en prévision de dépenses et recettes, réparties en fonctionnement et investissement conformément aux documents joints en annexe.

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission des Finances du 22 mars 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le budget primitif 2018 du Budget Annexe Restauration tel qu'il est présenté ci-dessous et dans les documents joints en annexe.

<b>Balance Générale BUDGET ANNEXE RESTAURATION 2018</b>		
<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	5 283 286,28 €	5 283 286,28 €
<b>Section d'Investissement</b>	133 752,20 €	133 752,20 €
<b>TOTAL</b>	5 417 038,48 €	5 417 038,48 €

## VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---  
Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGR LIC**